

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 5120

présenté par

M. Pahun, Mme Tuffnell et Mme Josso

ARTICLE 48

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , à terme, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que l'objectif de zéro artificialisation nette en clarifiant la rédaction de l'article : les mots « tend à » et « à terme » sont supprimés pour conforter l'objectif de zéro artificialisation nette.

Il est urgent de conforter l'objectif de « zéro artificialisation nette » car si rien n'est fait 280 000 hectares d'espaces naturels supplémentaires seront artificialisés d'ici 2030 (France Stratégie, 2019). L'atteinte de cet objectif en 2030 est possible selon cette même étude. Elle nécessitera des mesures certes ambitieuses mais nécessaires.